



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Coopération franco-belge en matière de sécurité

Question orale n° 560

#### Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la coopération franco-belge en matière de sécurité. Celle-ci a été récemment renforcée pour répondre aux menaces communes : criminalité organisée, trafics transfrontaliers, délinquance itinérante, filières de passeurs, cambriolages, violences qui, dans les territoires frontaliers, se traduisent très concrètement dans la vie quotidienne des citoyens. Dans la circonscription de M. le député, dans le Nord, trois communes - Tourcoing, Halluin et Neuville-en-Ferrain - sont directement frontalieres avec la Belgique. Pour leurs habitants, la frontière n'est pas une abstraction : elle structure les déplacements, l'activité économique, la vie familiale, mais aussi, parfois, l'action de réseaux délinquants qui jouent des différences de cadres juridiques de part et d'autre de la frontière. Cette coopération repose historiquement sur les forces de sécurité d'État. Mais la sécurité du quotidien s'appuie aussi, de plus en plus, sur l'action des polices municipales, sous l'autorité des maires, qui sont en première ligne pour la tranquillité publique. Dès lors, M. le député souhaiterait interroger M. le ministre sur trois points. D'abord, quel bilan tire-t-il aujourd'hui de la coopération opérationnelle franco-belge dans les territoires frontaliers comme celui-ci ? Quels sont les résultats concrets en matière de lutte contre la délinquance transfrontalière, de coordination des patrouilles, de partage d'informations, et en quoi cela améliore-t-il la sécurité réellement ressentie par les habitants de communes comme Tourcoing, Halluin ou Neuville-en-Ferrain ? Ensuite, quels sont les principaux axes de progrès à poursuivre, notamment pour renforcer la réactivité opérationnelle, la présence sur le terrain, la sécurisation des transports, des zones commerciales et des quartiers résidentiels et l'anticipation des phénomènes de délinquance mobile ? Enfin, comment mieux associer les polices municipales à cette coopération transfrontalière ? Alors que leurs effectifs, leurs compétences et leurs moyens se sont fortement développés en France, comment peuvent-elles être davantage intégrées, en articulation avec la police nationale et les autorités belges, dans une logique de *continuum* de sécurité, au service des habitants et sous l'autorité des maires ? En somme, il lui demande quel bilan il dresse aujourd'hui et quelles perspectives concrètes il ouvre pour renforcer encore une coopération franco-belge pleinement perceptible dans la sécurité du quotidien des citoyens, notamment dans ces communes frontalieres du Nord.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Ledoux](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 560

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2026](#)